

## Conseil Municipal du 5 avril 2019

**Présents :** Philippe JOUNY, Valérie LAMACQ, Elizabeth LEROUX, Daniel CHATEAU, Nathalie POULAIN, Marylise CAUX, Romain DAVID, Sylvain AUBINEAU, Frédéric RICORDEL, Lydia ROBIN, Marie-Agnès JOLY, Sylvain MOESSARD, Stéphane DUHAYON

### Compte-rendu précédent

Les élus valident le compte-rendu du conseil du 8 mars 2019.

### Vote des taux de contributions directes 2019

Deux propositions sont formulées auprès du conseil : le maintien des taux ou une augmentation d'1% qui représenterait une recette complémentaire moindre.

La taxe d'habitation est en cours de suppression totale.

Les élus sont favorables à l'unanimité pour le maintien des taux au niveau actuel.

### Budget primitif de la commune

Valérie LAMACQ, Adjointe aux finances, présente le budget sous forme de graphiques. La section de fonctionnement proposée s'élève à 1 573 160,19 €. Les recettes de fonctionnement sont majoritairement issues des impôts et taxes et des dotations.

En dépenses, les charges de personnel restent les plus importantes, suivies des charges générales.

FONCTIONNEMENT			RECETTES		BP 2019
DEPENSES		BP 2019			
O11	Dépenses générales	392 000	002	Résultat reporté	118 000
O12	Charges personnel	639 100	O13	atténuation de charges	40 500
O14	atténuation de produits	9 000	70	produits des services, du domaine, ventes diverses	134 800
022	Dépenses imprévues	3 401.12	73	Impôts et taxes	719 460.19
023	Virement à la section d'investissement	383 580.19	74	Dotations, subventions et participations	522 900
65	Autres charges de gestion courante	114 500	75	autres produits de gestion courante	35 000
66	Charges financières	18 000	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	500	77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux amortissements	13 078.88	<b>TOTAL</b>		<b>1 573 160.19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 573 160.19</b>			

Question sur la ligne mise à disposition de personnel

Le faucardage a été externalisé cette année sur le compte 70841. La facture de l'externalisation vient donc en diminution de la mise à disposition du personnel.

La ligne 74718 est moindre car il n'y aura pas de fonds pour les TAP en 2019. Les 500 € restant correspondent à la dotation qui devrait être attribués au titre des élections.

Les produits de fonctionnement restent supérieurs aux charges de fonctionnement. La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette baisse légèrement, car la provision en fonctionnement supérieure cette année par rapport à 2018 soit 28 000 € de plus.

### Section d'investissement

En investissement, la section s'élève à 1 276 077 €. L'autofinancement est important en recettes. En dépenses, l'aménagement du bourg et la voirie représentent les opérations les plus importantes.

L'estimation de l'extension de la boulangerie a augmenté, car la surface proposée est supérieure à celle de 2018. Elle a évolué de 50 à 78 m<sup>2</sup>. Le bâtiment serait modulable : il pourra être utilisé de façon autonome à la boulangerie si nécessaire, ou si la boulangerie n'a pas besoin de toute la surface, une partie pourrait être utilisée pour une autre activité. Une étude de la chambre des métiers est attendue pour s'assurer de la viabilité de la boulangerie. Une évolution semble nécessaire pour que ce soit une vraie boulangerie : il n'y a pas de place dans la surface actuelle pour un laboratoire de boulangerie.

Pour le service technique, l'achat d'un camion benne est programmé, le véhicule existant étant très usagé. La réflexion n'est pas achevée sur le choix entre une occasion et un véhicule neuf, sous réserve du prix qui pourra être négocié. Le véhicule neuf représente des délais de livraison.

L'achat d'un véhicule pour l'APS est également envisagé. A ce stade, il n'y a que le Kangoo 5 places. Or, Alpha Répit quittera la commune à l'horizon 2020 et l'APS emprunte régulièrement les véhicules de l'association. La CAF financerait jusqu'à 50 % avec un plafond de 8 000 €. Il s'agirait d'un véhicule de 9 places.

La porte de l'APS à changer ne fait pas partie de l'extension, sinon la commune aurait fait jouer la garantie.

CHAP	OPERATION	BP 2019	CHAP	OPERATION	BP 2019
001	Résultat reporté	230 867.49	10	FCTVA, dotations	74 000
16	Remboursement emprunts	71 000	13	subventions	142 165.11
20	Etudes et concessions	47 030	16	Emprunt et dette	280 019
204	Subventions d'équipement versées	34 181	10	excédent de fct capitalisé	380 580.19
21	Matériels divers	298 384	021	Virement de la section de fonctionnement	383 234.31
23	Travaux divers	469 615	27	Rembt du budget annexe	3 000
27	Subvention au budget annexe	125 000	28	amortissements	13 078.88
	TOTAL	1 276 077.49		TOTAL	1 276 077.49

Le budget principal 2019 de la commune comportant une section de fonctionnement de 1 573 160.19 € et une section d'investissement de 1 276 077.49 €, soit un total de 2 849 237.68 € est voté à l'unanimité.

### Assainissement

La compétence sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le budget est détaillé ci-après :

### Fonctionnement

Art	DEPENSES	BP 2019	Art	RECETTES	BP 2019
Chap.011	<b>Charges à caractère général</b>		002	Excédent reporté	86 125.25
6061	Fournitures (eau,énergie)	9 500			
61521	Entretien /Stations	15 500			
61523	Entretien réseaux	13 000			
61528	Autre entretien	9 000	Chap.70	<b>Vente de produits</b>	
6222	Rémunération Départ. 44	22	704	Particip. raccordement	12 000
6222	Recouvrement redevance	5000			
6222	Rémun. Intermédiaire Assist techn	43 000			
6262	Frais de télécommunications	655	70611	Redevance	110 001.82
Chap.012	<b>Charges de personnel</b>	<b>7000</b>			
Chap.66	<b>Charges financières</b>				
66111	Intérêts	5 511.04			
66112	Frais financiers (ICNE N-1)	-660.39	Chap.77	<b>Produits exceptionnels</b>	
	ICNE 2018	649.35	773	Annulation mandat ex antérieur	1 583.21
Chap.68	<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>125 204</b>	777	Subvention reprise résultat	51 942.72
6811	Dotations aux amortissements		778	<b>Produits exceptionnels</b>	3
		<b>241 653</b>			<b>241 653</b>

### INVESTISSEMENT

Art	DEPENSES	BP 2019	Art	RECETTES	BP 2019
			002	Excédent antérieur	8 756.94
1391	Reprise subv investiss.	<b>51 942.72</b>	1022	F.C.T.V.A.	900
1641	Remb.Capital dette	<b>40 000</b>	2803	Amortiss frais d'études	160.78
			2813	Amortissement Station	2 819.44

1687	Remb.prêt Agence de l'Eau	15 333.17	28156	Amortissement Réseau	88 821.43
			28158	Amortissement autres	33 402.35
<b>10005 - GROS ENTRETIEN DIVERS</b>					
2315	Travaux gros entretien	22 582.05			
<b>10016 -</b>	<b>RESEAU ET STATION BRANDUCAS-BILAIS</b>				
2111	Acquisition de terrains + frais actes				
2315	Travaux (clôtures stations relevage)				
	Travaux raccord rte Moulins Bilais				
<b>10018</b>	<b>STATION DU BOURG</b>				
2111	Acquisition de terrains				
2315	Travaux station	5 000			
	TOTAL	134 857.94		TOTAL	134 857.94

La section est équilibrée à 134 857.94€.

Le total des deux sections s'élève à 376 510.94 €.

Le budget assainissement est voté à l'unanimité.

### Commerces

Il comprend la boulangerie et le local occupé par l'esthéticienne. La proposition est détaillée ci-dessous.

DEPENSES				RECETTES			
Art	Chap.	intitulé	BP 2019	Article	Chap.	intitulé	BP 2019
002	002	résultat fonct. reporté		002	002	résultat fonct. reporté	1 790.73
63512	011	Taxes foncières	950	74			
658	65	Centimes TVA	5				
6611	66	Intérêts emprunt		75	752	Locations H.T.	2 651.23
678	67	Charges exceptionnelles			758	Prod.divers gestion	
023	23	Virement section investiss.	3 486.96		7788	Prod exceptionnels	
		TOTAL	4 441.96			TOTAL	4 441.96

### INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
art	Niv	intitulé	BP 2019	article		intitulé	BP 2019

001	001	résultat inv. reporté	1.23	1068	10	Excédent fct capitalisé	1.23
2031	20	Etude chambre des métiers	2 000	021	021	Vir. de la section de fct	3 486.96
2313	23	Agrandiss. bâtim boulang 50m <sup>2</sup> H.T.	125 000	13251	13	Subvention DETR	3 486.96
168741	16	avance commune	3 000	1687	16	Avance commune	1 513.04
16871	041	avance commune		168741	041	Avance commune	125 000
		TOTAL	130 001.23			TOTAL	130 001.23

Le budget est approuvé.

### Avance du budget principal vers le budget commerce

M. Le Maire rappelle, que pour permettre la réalisation de l'extension de la boulangerie, une avance du budget principal vers la section d'investissement du budget commerces est nécessaire.

Le montant des travaux est évalué à 129 000 € HT. Cependant, des subventions étant en cours de sollicitation, il est proposé de virer pour l'instant un montant de 69 000 €. Il conviendra pendant l'exercice d'évaluer si l'opération est couverte. L'avance est votée à l'unanimité.

### Subvention du Fonds Régional de développement des communes

Dans le cadre du projet d'extension du local de la boulangerie, la commune est éligible à une subvention du Fonds Régional de Développement des communes. L'objectif de ce fonds est de soutenir des projets d'intérêt local. Le budget annexe étant HT, la commune n'est pas éligible au Fonds de Compensation de la TVA sur cette opération. Dans ce contexte, elle peut prétendre à une subvention au titre du montant TTC, soit pour un total TTC de 154 800 €, une subvention de 15 480 €.

Le Conseil est sollicité pour valider le plan de financement et autoriser M. Le Maire à demander la subvention de 15 480 € auprès de la Région. La demande est approuvée.

### Créances éteintes de loyers pour le commerce de la supérette

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Trésorière en vue d'admettre en créances éteintes des loyers impayés pour un montant total de 4 474.11 €, suite à un jugement du tribunal de commerce. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'admettre en créances éteintes les produits impayés, pour un montant total de 4 474.11 € TTC.

### Tarif spécifique pour les enfants relevant des services à la protection de l'enfance confiés à des assistants familiaux

M. Le Maire expose, qu'en Loire-Atlantique, 800 personnes exercent le métier d'assistant familial et accueillent à leur domicile des enfants confiés par les services de la protection de l'enfance. Certains résident à DREFFEAC. Le Département a saisi la commune pour que les enfants concernés puissent bénéficier des tarifs minimaux pour les services d'accueil périscolaire et de restaurant scolaire. Cette attention solidaire permettrait de contribuer à consolider et préserver ce mode d'accueil nécessaire en protection de l'enfance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve l'application des tarifs minimaux pour les services d'accueil périscolaire et de restaurant scolaire aux enfants accueillis à domicile par des assistants familiaux sur la commune.

### Signature du marché portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme

Les communes de Drefféac, Pont-Château (coordonnateur du groupement), St-Gildas-des-Bois et Sévérac ont décidé d'engager conjointement la révision de leur PLU. Elles ont constitué un groupement de commandes à cet effet.

Une consultation a été engagée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en vue de retenir un prestataire pour conduire cette révision. Ce marché comporte deux tranches :

- \* Une tranche ferme jusqu'à l'adoption du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- \* Une tranche optionnelle pour la partie réglementaire.

La Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes, chargée d'attribuer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la révision du PLU s'est réunie le 1er avril 2019.

Il est proposé :

De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1er avril 2019 relative à l'attribution du marché portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), soit de retenir le cabinet Prigent et Associés de Rennes pour un montant total HT de 142 700 € HT, soit, pour DREFFEAC, 11.5% du coût total 16 410.5 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil valide la décision de la CAO.

#### **Création d'un columbarium de 16 cases**

M. Le Maire informe le Conseil que le columbarium du cimetière sera bientôt entièrement occupé. Pour accueillir les défunts dans de bonnes conditions, il convient donc de prévoir l'installation d'un nouvel équipement.

Un columbarium de 16 places pourrait être installé. L'emplacement nécessaire de 7 m<sup>3</sup> est disponible sur le terrain communal.

Le montant de l'opération est évalué à 25 000 €, pour un ouvrage en granit, le démontage d'un mur et l'apport de remblais.

Le montant estimé est de 25 000 € TTC. Il s'agit d'une extension de bord à bord de l'existant (8 cases de chaque côté). Le projet et le budget sont approuvés.

#### **Travaux ADAP 2019**

Ce point est reporté à la séance suivante, les documents préparatoires n'étant pas achevés. La salle de la pommeraie sera réhabilitée cette année. Cela nécessitera une fermeture au moins d'un mois.

#### **Acquisition par préemption d'une partie de la parcelle AN 81**

M. Le Maire expose que la commission urbanisme s'est réunie le 23 mars au sujet d'un terrain privé au centre bourg, soit une partie de la parcelle AN 81 qui accueille des canalisations des habitations autour et fait donc l'objet de servitudes de tréfonds. La propriétaire a mis en vente la portion de parcelle donnant sur la rue, auprès de l'occupant de la parcelle AN 136. Elle a donc demandé à la commune de lui reconnaître un droit de passage pérenne via le terrain communal.

Or, la commune n'a pas encore arrêté ses projets concernant le centre bourg, et ne peut donc prendre un tel engagement. Dans ce contexte, la vente de la parcelle AN 81 semble inopportune. De plus, ce terrain étant constructible, l'emprise pourrait être totalement construite. La recommandation de la commission urbanisme est donc que la commune préempte, si la vente se confirme. Le terrain est à vendre 700 €.

Si la vente est maintenue, les élus se positionnent en faveur de la préemption à l'unanimité et des votants et 2 abstentions.

#### **Reconnaissance d'une servitude de passage et d'une servitude de tréfonds sur la parcelle communale AM 38**

Dans le cadre de la vente de la maison sise parcelle AM 33, l'étude de Maître MERY a porté à la connaissance de la commune que l'évacuation des eaux usées s'effectue par plusieurs parcelles, dont la parcelle cadastrée AM 38 qui appartient au domaine communal.

Aussi, à l'occasion de la vente du bien, il conviendrait de constituer une servitude de tréfonds pour l'évacuation des eaux usées. Par ailleurs, les occupants accédant à leur bien via la parcelle AM 38, une servitude de passage devrait également être reconnue.

Le Conseil est saisi sur :

- la reconnaissance de la servitude de tréfonds pour l'évacuation des eaux usées de la parcelle AM 38 (fonds servant) vers la parcelle AM 33 (fonds dominant)
- la reconnaissance de la servitude de passage de de la parcelle AM 38 (fonds servant) vers la parcelle AM 33 (fonds dominant)
- l'autorisation à M. Le Maire à signer l'acte notarié reconnaissant les servitudes et tout document s'y rapportant.

Les élus sont favorables aux servitudes, à l'unanimité des votants et 3 abstentions

### **Tirage des jurés d'assise**

6 personnes ont été tirées au sort.

### **Informations diverses**

#### **Agent de prévention**

Ghislain LIMOUZIN a été nommé à ce poste. Il participera à une formation organisée par le centre de gestion pour l'accompagner dans cette mission.

#### **Site Internet**

Le nouveau site internet a été mis en ligne. Il est projeté aux élus. Il reste encore des éléments à peaufiner. Les élus sont invités à apporter leurs contributions.

#### **Comptes de résultat Accueil périscolaire et de loisirs**

La mairie a été contrôlée par la CAF pour l'accueil périscolaire cette semaine. Les comptes de résultat ont été revus.

#### **Conseil Municipal des Enfants**

Les élections du conseil municipal d'enfants s'est tenu le jeudi 4 avril. Il y a eu 12 élus. La première séance se tiendra le samedi 11 mai. Il y aura une présentation au conseil du 17 mai avec eux. Philippe remercie tous ceux qui se sont impliqués pour ce projet, notamment Madeline et Marylise qui se sont fortement impliquées.

#### **Lutte contre le harcèlement**

La commune organise le samedi 27 avril une conférence avec la brigade de prévention de la délinquance juvénile sur le harcèlement. Valérie mandate les élus pour diffuser les affiches.

#### **Cross communautaire**

Le cross communautaire s'est tenu ce jour le 5 avril. Le terrain était gras. La salle n'est pas très propre. La météo n'était malheureusement pas de la partie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.